

Envoi : 15/09/2020

Réception par le Préfet : 15/09/2020

Publication : 18/09/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-8-4-2

Séance du vendredi 11 septembre  
2020

### **PLAN SÉNIORS : CONSULTATIONS MÉDICALES DE PRÉVENTION DE LA DÉPENDANCE CHEZ LE SUJET ÂGÉ, PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE PRÉVENTION BIEN VIEILLIR AGIRC-ARRCO.**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. ADRIAN, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES :**

M. BIHL, Mme HELDERLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme DIETRICH donne procuration à Mme MARTIN.

Mme GROFF donne procuration à M. ADRIAN.

Mme MEHLEN-VETTER procuration à M. HAGENBACH

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> Commission Solidarité et Autonomie, en date du 4 septembre 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de mise en place de bilans de santé sur le territoire pour favoriser la prévention des risques de dépendance chez le sujet âgé, jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité